

# Suivi triennal des recommandations du CGLPL (2022) Centre médical Le Roggenberg à Altkirch (Haut-Rhin) Visite du 7 au 11 janvier 2019 (1ère visite)

Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté a relevé 2 bonnes pratiques et émis 25 recommandations dont 19 ont été prises en compte.

Le rapport de visite a été transmis au ministre de la Santé, dont les observations sont reproduites ci-dessous.

# 1. BONNES PRATIQUES

La personne de confiance est informée de l'isolement et de la contention.

#### **SITUATION EN 2022 SANTE**

La personne de confiance est informée. La traçabilité de l'information est effective dans le dossier patient informatisé (DPI)

L'assistante sociale intervient auprès des personnes détenues hospitalisées, y compris pendant leur prise en charge à l'isolement.

#### **SITUATION EN 2022 SANTE**

En cas de nécessité, l'AS intervient en lien avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)

#### 2. RECOMMANDATIONS

## 2.1 OBJECTIFS ET MOYENS DE L'ETABLISSEMENT

Un plan de formation, complété d'un catalogue, doit permettre au personnel soignant comme au personnel médical de s'inscrire dans un parcours de formation en lien avec les problématiques psychiatriques et le projet d'établissement local. Ce plan doit impérativement comporter une offre relative aux soins sans consentement et aux questions d'isolement et de contention. Il doit être investi par le corps médical.

# **REPONSE IMMEDIATE SANTE**

A cet égard, une réflexion sur les formations délivrées aux soignants, qui fait suite au nouveau cadre défini par la récente modification de l'article L.3222-5-1 du Code de la Santé publique, est en cours et des exemples de formations pertinentes sont apportées en annexe de l'instruction N° DGOS/R4/2021/89 du 29 avril 2021 relative à l'accompagnement des établissements de santé autorisés en psychiatrie pour la mise en œuvre du nouveau cadre relatif aux mesures d'isolement et de contention.

#### **SITUATION EN 2022 SANTE**

L'ensemble du personnel a un accès au système d'information et identifie ainsi ses besoins de formation. Par ailleurs la direction du Pôle Sud Alsace définie les priorités de formation (obligations, règlementaires, demandes des salariés...) et construit ainsi le plan de formation. S'agissant de 2022 des formations internes sont assurées dans le cadre de la veille règlementaire sur le volet isolement et contention et nous avons également retenu un colloque sur ce même volet.

#### 2.1 L'INFORMATION DES PATIENTS SUR LEURS DROITS

Dans le respect des dispositions de l'article L.3211-3 du code de la santé publique et afin de permettre une notification au patient de la mesure et de ses droits dans un bref délai, la décision d'admission doit être prise et signée du directeur ou de son délégataire dès la prise en charge effective du patient ou dans les quelques heures suivants celle-ci.

# **SITUATION EN 2022 SANTE**

Les notifications au patient de la mesure et de ses droits sont effectuées dès la prise en charge effective ou dans les quelques heures suivants celle-ci par le personnel soignant après la mise à disposition des documents par le directeur ou son délégataire.

## 2.2 LE RESPECT DE L'INTEGRITE DES PERSONNES

Le port de vêtements personnels pendant la période d'isolement doit être la règle normale. Le port systématique d'une chemise d'hôpital doit être remplacé par le port éventuel d'un pyjama, dûment motivé par les besoins de la personne et dans le seul souci de préserver son intégrité physique.

# **SITUATION EN 2022 SANTE**

Réévaluation de l'emploi des pyjamas dit de sécurisation en cas de risque suicidaire. Acquisition sur 2022 de tenue à usage unique selon les normes en vigueurs.

Lorsqu'un patient en soins libres est soumis à une mesure d'isolement, mesure particulièrement restrictive de liberté, le statut juridique des soins doit être modifié en soins sans consentement dans un bref délai.

# **SITUATION EN 2022 SANTE**

Aucun patient en HL en isolement au-delà de 12 heures en 2022.

L'intervention de militaires de la gendarmerie dans les chambres d'isolement doit être proscrite.

#### **SITUATION EN 2022 SANTE**

Non concerné.

#### 2.3 LES PRISES EN CHARGE SPECIFIQUES

Les droits des personnes détenues hospitalisées relatifs au maintien des liens familiaux doivent être respectés : la possibilité de téléphoner doit être donnée conformément à la réglementation en vigueur.

#### **SITUATION EN 2022 SANTE**

Les communications sont autorisées selon les transmissions du directeur de la prison au directeur d'établissement. Pas de cas d'usage sur 2022.

#### 3. RECOMMANDATIONS PRISES EN COMPTE

Afin de remédier à l'hospitalisation de patients en soins libres dans l'unité fermée, le projet de nouvelle répartition des lits du 1er étage doit être réalisé après définition d'un schéma de fonctionnement par l'équipe médicale élargie aux soignants et octroi par la direction des moyens matériels et humains conformes au schéma défini.

## **SITUATION EN 2022 SANTE**

Les travaux ont été effectués depuis juillet 2019. L'unité fermée comporte maintenant 10 lits et l'unité ouverte comporte maintenant 40 lits.

Chacune des deux unités de soins doit disposer d'une équipe de nuit de deux soignants afin de pouvoir réagir en cas de renforcement de l'activité tel que procédure d'admission d'un patient, taux d'occupation des lits élevés, placement de patients dans les chambres d'isolement.

#### **SITUATION EN 2022 SANTE**

Les 2 unités de soins disposent d'une équipe de nuit constituée de 2 soignants pour l'unité ouverte et de 3 soignants pour l'unité fermée.

La notification de la décision d'admission, lorsqu'elle est rendue impossible par l'état du patient, doit être reprise et tracée, dès que la personne est à même d'en comprendre le sens et la portée. Une copie de tous les documents inhérents à l'hospitalisation sans consentement devrait être remise au patient tout au long de son hospitalisation. Les informations quant aux droits des personnes admises sans consentement, figurant dans le document de notification

de la décision d'admission et affichées dans les unités, doivent être actualisées et complétées des coordonnées des institutions pouvant être saisies par le patient.

# **SITUATION EN 2022 SANTE**

Le refus de signature de l'AR et/ou le refus de la décision d'admission ne fait pas l'objet d'une reprise dès que la personne est à même d'en comprendre le sens et la portée. C'est un point que nous avons prévu de travailler en 2023. Une copie de tous les documents inhérents à l'hospitalisation sans consentement est remise systématiquement après chaque décision (admission, maintien, modification de la forme de la PEC et levée) et si le patient le demande. Les informations relatives aux droits de la personne sont affichées dans chaque unité.

Le livret d'accueil doit être complété et mis à jour. Il doit être remis à chaque patient dès son arrivée dans l'unité d'admission et à tout le moins dès que son état lui permet d'en comprendre le contenu.

#### **SITUATION EN 2022 SANTE**

Le livret d'accueil est systématiquement remis au patient dans l'unité de soins par le soignant et cette action est tracée dans le DPI.

Les modalités d'exercice du droit pour les patients de former une réclamation doivent faire l'objet d'une meilleure information.

#### **SITUATION EN 2022 SANTE**

Durant le séjour, le patient s'adresse à un soignant qui communique les éléments soit au cadre de l'unité soit au médecin référent. Tous les documents remis aux patients dans le cadre des soins sans consentements précisent les modalités de recours ou de réclamation relatives à la procédure de privation de liberté. Le livret d'accueil précise également les modalités globales de réclamation. A la sortie, le patient est invité à renseigner le questionnaire de satisfaction.

Les informations détenues par l'établissement sur les ministres du culte, leurs coordonnées et les différents lieux de culte doivent être communiquées aux patients sans attendre une demande de leur part.

# **SITUATION EN 2022 SANTE**

Les informations sont affichées et visibles par les patients dans les unités.

Le service assurant le suivi des soins sans consentement doit être organisé de telle sorte que les registres de la loi soient tenus dans les délais prescrits par le code de santé publique et que les certificats et avis médicaux concernant les patients en SPDRE soient immédiatement transmis au préfet et à la CDSP.

#### **SITUATION EN 2022 SANTE**

Les registres de la loi ne sont pas tenus dans les 24 heures (nous travaillons actuellement à l'amélioration de nos pratiques afin de respecter le délai réglementaire). Les certificats

et/ou avis médicaux concernant les patients en SPDRE sont transmis dès réception par email à l'ARS et à la Préfecture.

Conformément aux dispositions du code de santé publique, doivent figurer dans le registre de la loi les dates de notification des décisions tant d'admission que de maintien de la mesure ou de changement de forme de prise en charge d'une part, des droits et voies de recours et garanties d'autre part. Les certificats médicaux comme les décisions d'admission, du directeur et du préfet, mériteraient d'être horodatés afin de garantir le respect des délais impartis par la loi.

# **SITUATION EN 2022 SANTE**

Les accusés réception après chaque notification de décision signés par le patient figurent dans le livre de la loi. Les certificats médicaux sont horodatés. Les décisions d'admission ne sont pas horodatées mais comportent une ligne avec la date d'effet et une insertion automatique pour la date d'impression. La mise en place des astreintes administratives 24/24 et 7/7 nous garantissent le strict respect de la règlementation.

Les autorités énoncées à l'article L3222-4 du code de la santé publique doivent effectuer annuellement une visite de contrôle au centre médical Le Roggenberg afin de vérifier la régularité des procédures d'admission et de maintien en soins sans consentement des patients hospitalisés et signer les registres de la loi.

# **SITUATION EN 2022 SANTE**

Pas de rencontre en 2022 pour mémoire : Dernière signature le 24/06/2019 = Juge des Libertés et de la Détention ; le 24/05/2018 = Commission des soins psychiatriques.

Un patient hospitalisé en soins sans consentement doit pouvoir circuler librement dans un espace extérieur sécurisé. Un accès direct au patio depuis l'unité fermée devrait être mis en place.

#### **SITUATION EN 2022 SANTE**

L'accès direct au patio depuis l'unité fermée n'est pas encore en place, la circulation est organisée avec le personnel soignant et sur autorisation de sortie. Il s'agit toutefois d'un projet. Un chiffrage des travaux doit être réalisé et des financements spécifiques seront à rechercher.

L'établissement doit mettre en place un équipement permettant aux patients d'avoir accès à la Wifi.

# **SITUATION EN 2022 SANTE**

L'accès à la Wifi est possible depuis le 05/04/2022

Un planning individualisé pour suivre l'activité de chaque patient permettrait une meilleure prise en charge thérapeutique.

# **SITUATION EN 2022 SANTE**

Les activités thérapeutiques sont l'objet d'une prescription médicale avec un axe de prise en charge (par exemple : PEC sportive, PEC artistique...). Le soignant fixe des rendez-vous au patient pour les différentes activités. Ces derniers sont visibles dans l'agenda / planning du dossier PI.

L'établissement doit conduire une réflexion institutionnelle sur la question de la vie sexuelle des patients.

## **SITUATION EN 2022 SANTE**

Une réflexion institutionnelle n'a pas encore été initiée. Toutefois, dans le cadre des formations liées à la réhabilitation sociale (matinée de la réhab') initiées par la CPT, nos soignants et cadres de santé sont sensibilisés à ce sujet.

Les patients qui doivent être conduits au CM Le Roggenberg, à la suite d'une admission initiée aux urgences d'un centre hospitalier sécurisée par la gendarmerie, doivent être transportés dans un délai bref en véhicule sanitaire.

## **SITUATION EN 2022 SANTE**

Seules les admissions en provenance du Centre Pénitentiaire peuvent être sécurisées par la gendarmerie (évaluation assurée par le centre pénitencier) et elles sont transportées dans un délai bref en véhicule sanitaire et accompagnées par du personnel soignant de l'établissement. Par ailleurs, les patients en provenance des urgences sont transportés en véhicule sanitaire. Malheureusement, le groupement hospitalier du Grand Est, en charge de ses transports ne permet pas toujours un délai raisonnable.

Les patients en chambre d'isolement doivent pouvoir signaler une urgence au personnel soignant à l'aide d'un système d'appel accessible en permanence.

# **SITUATION EN 2022 SANTE**

Une sonnette est en place dans les 3 chambres d'isolement.

L'aménagement d'une chambre d'apaisement pourrait être envisagé.

# **SITUATION EN 2022 SANTE**

Une chambre d'apaisement a été créée en 2021. Elle est actuellement opérationnelle même si du matériel est en cours d'acquisition.

Le registre d'isolement et de contention doit être rendu fiable.

## **SITUATION EN 2022 SANTE**

Le registre d'isolement et de contention est rendu fiable par le DPI. Directement extrait du dossier patient informatisé par le DIM, il est produit tous les ans et transmis à l'ARS.

L'établissement, sur la base d'un registre rendu fiable, doit élaborer un rapport annuel établissant un bilan quantitatif et qualitatif des mesures d'isolement et de contention et présentant les mesures de correction devant être mises en œuvre en vue de leur réduction.

#### **REPONSE IMMEDIATE SANTE**

La nouvelle écriture de l'article susmentionné maintient les obligations, d'une part, de rédiger un rapport annuel rendant compte des pratiques d'isolement et de contention et, d'autre part, d'établir un registre recensant de manière détaillée chaque mesure d'isolement et de contention. Ledit article dispose également que le registre doit être présenté, sur demande, à la Commission départementale des soins psychiatriques, au Contrôleur général des lieux de privation de liberté ou à ses délégués et aux parlementaires. Par ailleurs, ce registre est dorénavant obligatoirement numérique, ce qui pourra faciliter son emploi.

#### **SITUATION EN 2022 SANTE**

Le registre d'isolement et de contention est issu des prescriptions médicales et des validations de soignants dans le dossier patient informatisé. Ce registre fait l'objet d'une évaluation deux fois par an.

Les événements indésirables les plus récurrents, même s'ils ne sont pas nombreux, mériteraient des discussions au sein de l'établissement afin d'y remédier.

#### **SITUATION EN 2022 SANTE**

Toutes les FSEI font l'objet d'une étude par la responsable qualité de Pôle avec le responsable du service concerné. En fonction du degré de gravité, des comités de retour d'expérience sont organisés et des actions d'amélioration sont mises en place.